

image: <http://www.noneolienfreichem.fr/medias/site/logos/logo.jpg>

Hêtre vit vent



Non au projet de parc éolien à Freistroff/Chémery-les-deux

Read more at <http://www.noneolienfreichem.fr/pages/bail-et-temoignage.html#rbVFHLpFhkxpvZjE.99>

## Bail et témoignage

### Merci à la personne qui a recueilli ce témoignage et nous autorise à le publier : Témoignage de Jean Pierre Lamouroux, Ferme de Manclaux

Témoignage de Jean Pierre Lamouroux, Ferme de Manclaux

« L'arnaque aux éoliennes sévit dans nos campagnes. Les pigeons, c'est nous !

Je m'appelle Jean-Pierre Lamouroux, et je suis agriculteur dans le Cantal. Avant de rencontrer les promoteurs, je ne savais pas que l'implantation des éoliennes étaient organisées par des sociétés privées. Je ne savais pas non plus que ces promoteurs cherchaient des terrains à louer sur toute la France pour y implanter les aérogénérateurs. Louer des terrains, le plus possible, et surtout ne pas les posséder, pour ne pas être responsable dans les années à venir.

Voici mon histoire : Il y a quelques années, j'ai accepté de signer une promesse de bail avec la société privée BXXx qui cherche à installer des éoliennes un peu partout en France en utilisant la crédulité des agriculteurs.

Je précise que toutes les sociétés d'installation fonctionnent de la même façon.

En apparence, le projet était très intéressant pour moi financièrement : on me promettait 8000 euros par aérogénérateur installé. Je n'ai donc pas trop regardé les petites lignes.

Voilà comment ça s'est passé. : la société BXX est venue me voir pour me faire signer une promesse de bail. A l'oral, et devant témoin, ils m'ont dit à l'oral que cela signifiait que si, après étude des terrains, ma parcelle était retenue, j'allais pouvoir toucher 8000 euros par éolienne, chaque année, pendant 30 ans. L'étude me donnait donc le temps de réfléchir, mais il fallait que je signe tout de suite.

J'ai donc signé. Le promoteur avait l'air rassurant. Ensuite, je me suis aperçu que cette promesse était comme un piège qui se refermait sur ma famille. Voici ce que j'ai découvert :

- Les 8000 euros promis par éolienne et pendant 30 ans, c'était uniquement si les aérogénérateurs tournaient 100 % du temps. Hors c'est impossible, surtout chez nous : le vent est rare, et il faut ajouter les jours de grand-froid, quand les pâles givent, et les jours de vent trop fort, où elles sont également stoppées. Alors dans une région comme le Cantal, grand froid, grand vent ou pas de vent du tout, les arrêts sont fréquents ! Mais ils se sont bien gardés de me le dire, et le montant n'était pas indiqué de façon claire et nette sur le bail, il dépendait d'un savant calcul.

- En tout petit, il était écrit que le bail valait pour trente ans, renouvelables. Or, l'espérance de vie d'une éolienne est de 15 ans, et, en tant que propriétaire du terrain, je suis responsable de son démantèlement. Et comme le promoteur ne fait qu'installer mais revend l'exploitation à des investisseurs ensuite, eh bien les 450 000 euros de démantèlement par éolienne, c'est pour ma pomme.

- Ensuite, la société m'a affirmé à l'oral que j'avais le temps de réfléchir et de changer d'avis. En réalité, il n'en était rien. En effet j'ai découvert avec stupeur que la promesse de bail valait bail et entrain en vigueur le jour même de la signature !! Alors, quand j'ai voulu me rétracter, je me suis aperçu que ça allait être très difficile : j'ai fait appel à un avocat.

Mais ce n'est pas tout.

Avec mon épouse, nous n'avons pas d'enfants, et nous souhaitions vendre notre ferme. Or, avec le contrat qui nous liait aux éoliennes, la propriété devenait invendable : les futurs acheteurs ne voulaient pas prendre le risque de se retrouver avec une dette de près de 450 000 euros pour le démantèlement dans 10 ou 15 ans, car rien n'indiquait sur notre contrat qu'une telle somme serait prise en charge. C'est donc un troisième mensonge qui se dégageait de ce contrat. On ne m'avait pas dit que mes terres ne vaudraient plus rien !

Donc, nous avons voulu nous rétracter. A priori c'était impossible, des voisins à nous ont essayé, c'est pot de terre contre pot de fer. Mais comme le promoteur m'avait affirmé que la rétractation serait possible devant des témoins, il a été obligé de le faire, et nous remercions notre avocat pour son aide. Ce genre de publicité, ils n'aiment pas trop... ils savent manier la loi pour qu'elle soit toujours en leur faveur : dans la limite, juste ce qu'il faut.

La suite est digne d'un film ... Ils sont revenus. Et ils ont accepté de déchirer la promesse de bail. Ensuite, ils ont fait une chose bien étrange : ils ont pris le document coupé en deux, et ils nous ont demandé de le brûler dans la cour de la ferme en leur présence. Pour qu'on ne puisse jamais fournir d'original à qui que ce soit. Je précise cependant que j'ai conservé une copie.

Voilà, j'espère que mon témoignage servira à d'autres propriétaires terriens. Ne vous faites pas avoir : on nous prend pour des pigeons. Méfiez-vous des promoteurs qui circulent dans nos campagnes. Elles fonctionnent toutes de la même façon, l'Etat leur donne quartier libre et les subventions qui vont bien. L'intérêt de ces promoteurs, c'est de planter le plus d'éoliennes possibles, puis de revendre le tout à des fonds de pension ou investisseurs étrangers. Notre sort à nous, ils s'en fichent.

Merci de faire circuler. Les témoignages sont rares car les avocats des promoteurs très puissants.

Jean Pierre Lamouroux Ferme de Manclaux

#éoliennes. Quand un promoteur éolien veut dégager les agriculteurs  
Témoignage d'Etienne Guéry, Maine et Loire, Commune de Tillières

Je m'appelle Etienne Guéry et je suis agriculteur à Tillières dans le Maine et Loire. Je veux témoigner aujourd'hui pour montrer à toute la population que les promoteurs éoliens sont prêts à tout pour installer leurs machines, au mépris des agriculteurs, au mépris de la santé des gens, au mépris de ceux qui sont installés sur les terres depuis des centaines d'années. C'est mon cas : ma famille exploite notre ferme depuis trois générations.

Aujourd'hui, j'exploite le GAEC familial avec mon frère et ma mère. Nous avons des bovins, et aussi des poules.

En 2015, un promoteur a réalisé une enquête publique pour implanter des éoliennes au plus proches de nos stabulations (les étables) : certaines à 170 mètres ; d'autres à 200 mètres. A ce niveau de proximité, nous avons expliqué au commissaire enquêteur qu'aucun animal ne pourrait survivre en bonne santé, et que nos poules allaient cesser de pondre. Le commissaire s'est rendu sur place, il a vu les bêtes, il a vu notre lieu de travail. Mais il a seulement indiqué sur le rapport : « hangar agricole ». Il a quand même dû vraiment mal regarder, parce que 300 bovins, avouez que ça ne passe pas inaperçu. Il a pourtant donné un avis favorable pour la construction des éoliennes, comme s'il n'y avait pas âme qui vive sur les terrains voisins.

Nous avons donc décidé de faire appel de cette décision. Alors, la filiale du promoteur (des investisseurs allemands) s'est déplacée pour nous parler, pour essayer de nous faire changer d'avis. Mais nous avons maintenu notre appel...

Vous trouvez déjà ce récit scandaleux ? Eh bien vous n'êtes pas au bout de vos surprises. Pour le promoteur, nous devenions franchement gênants pour ses affaires. Il savait bien entendu qu'à la minute où les machines seraient mises en route, nos bêtes tomberaient comme des mouches, surtout à cette distance. La solution ? Nous faire disparaître !! Donc, ils ont cherché à nous dégager.

Voici comment ils s'y sont pris : en 2016, je devais faire renouveler mon habilitation ICPE : il s'agit d'un document qui autorise ou non notre exploitation. C'est l'Etat qui donne cette habilitation. Les promoteurs ont été informés que j'étais en train de renouveler le document, et ils s'y sont opposés en donnant deux arguments :

- 1. Le bâtiment d'élevage allait générer une perte économique pour le parc éolien à venir. Ah bon ? Mais ....comment dire...qui était là avant ? L'agriculteur ou l'actionnaire allemand ?
- 2. Les nuisances olfactives générées par les fumiers de bovins allaient gêner les ouvriers qui seraient en charge de massacrer les champs alentour pour couler les 1500 tonnes de béton prévu pour chaque éolienne.

C'en était trop. Nous avons donc placé des panneaux sur une route très passante : Nantes-Cholet.

Ça les a fait reculer, pour l'instant ils ont retiré leur plainte parce qu'ils n'aiment pas quand on s'en prend à leur belle image.

D'ailleurs, pour finir, je voudrais adresser un mot aux promoteurs au cas où ils liraient mon témoignage. L'industrie éolienne est arrivée dans nos champs par des accords de propriétaires terriens en majorité agriculteurs, ou héritiers du monde agricole. La révolte de ce monde agricole pourrait sonner le glas de cet envahissement destructeur et méprisant. Sachez que nous, les ruraux, si on a cédé une 1ère fois à vos pressions, on ne se fera pas avoir 2 fois.

Témoignage recueilli par Sioux Berger



#éoliennes.

Nos vaches sont électrocutées à petit feu par les éoliennes  
Témoignage de Murielle et Didier Potiron, éleveurs à Puceul, 44

Nous possédons une exploitation de 350 bêtes sur 135 hectares. Nous avons un atelier lait, en race normande, et des vaches charolaises pour la viande.

En 2006, un promoteur éolien est venu nous proposer de louer une partie de nos terres pour y installer des éoliennes. Comme à l'époque on disait avant tout que c'était écologique et sans danger, on a accepté sans hésiter d'en prendre une, et ça nous faisait un revenu complémentaire. Autour de notre ferme, on se retrouve au total avec un parc de 8 éoliennes de 150 mètres de haut dont 6 sont à 720 mètres de notre habitation, les deux autres à environ 1 km.

On s'attendait peut-être à un peu de bruit, ou à ce que ça ne fasse pas très joli dans le paysage, mais on ne s'attendait pas perdre 50 bêtes par an, depuis que les éoliennes sont là.

Au début, on n'a pas fait vraiment le lien. On a pensé à un problème sanitaire : dans l'élevage, on peut s'attendre à tout. On a fait venir des spécialistes (vétérinaires, nutritionnistes) : mais ils n'ont rien trouvé. Pourtant, nos veaux meurent, la qualité et la quantité de notre lait est catastrophique. On a déjà eu 4 menaces d'arrêt de collecte.

Alors, comme on ne trouvait rien, et que nos vaches continuaient à refuser d'entrer dans le bâtiment quand les éoliennes étaient en fonctionnement, on a appelé le promoteur. Un actionnaire du Luxembourg est venu sur notre exploitation. Il ne nous a pas vraiment pris au sérieux : il a envoyé un géobiologue en pensant résoudre le problème mais celui-ci n'a pas réussi et n'a rien arrangé. Nous avons donc déposé une plainte à la préfecture, ce qui a déclenché une étude GPSE (Groupement Permanent de Sécurité Electrique), et l'envoi d'un expert. Dans le cadre du GPSE des expertises scientifiques ont été réalisées nous avons signé un protocole.

Voilà pour l'instant où on en est : il y a des failles rocheuses et de l'eau sous notre bâtiment. Je vais essayer d'expliquer simplement pour que les gens comprennent : les liaisons électriques qui distribuent l'énergie provenant des éoliennes passent dans le sol. Et on se demande, d'après les premières études, si le champ magnétique provoqué par celles-ci n'est pas à l'origine des nuisances. Pour faire simple, nos vaches ont 4 pattes, et elles se prennent des décharges en permanence. Les veaux sont les plus fragiles. On a beaucoup de morts subites. Nous avons d'ailleurs décidé de condamner certaines zones de notre bâtiment, celles où les veaux tombaient malades. C'est tout ce qu'on a pu faire.

Avec le GPSE, comme nous avons signé un protocole, au cours des études nous n'avions pas le droit de divulguer quoi que ce soit à la presse pendant une durée de un an. Les documents étaient estampillés « confidentiel ». Mais à présent, nous pouvons parler librement, et nous n'avons plus rien à perdre. Le géobiologue nous a conseillé, pour notre santé, de nous éloigner de notre élevage. Mais comment voulez-vous qu'on fasse ? On vit là, on travaille là, et on prend seulement une semaine de vacances par an. De temps en temps, je me rends chez mes parents, pour faire une pause. On ressent une fatigue extrême je multiplie les crises d'épilepsie, les chutes inexplicables.

Nos enfants ne sont plus à la maison en permanence, Dieu merci. Mais quand ils viennent nous voir ils nous disent à chaque fois... » Mais comment faites-vous pour tenir dans cet enfer, avec ces maux de tête, cette fatigue ? »

On n'est pas les seuls dans le secteur à souffrir de tous ces maux : Céline Bouvet a une exploitation pas loin, et elle vit exactement la même chose. Ce qui est curieux, c'est que,

quand on essaie de parler à la presse, c'est comme si on parlait dans le vide. C'est un scandale, et personne ne le dénonce !

Actuellement, les expertises se poursuivent pour compléter celles qui ont été faites par le GPSE. C'est l'Etat qui a mandaté ces nouvelles expertises. Ils vont percer des trous partout dans nos parcelles Un des experts a fait de l'humour un jour et il nous a dit « mettez des bottes en caoutchouc à vos bêtes pour les isoler ! »

Je joins à mon témoignage des documents, pour les plus sceptiques, et notamment une expertise qui analyse le rendement de notre robot de traite. Voici la conclusion : « on constate une amélioration des performances de l'élevage et du comportement des animaux au cours de l'arrêt des éoliennes, avec une dégradation rapide lors de la remise en service du parc éolien ».

Faites circuler notre témoignage. Les Français doivent savoir ce qu'on leur cache.  
Les éoliennes nous électrocutent à petit feu.

Témoignage recueilli par Sioux Berger. Note : je tiens à votre disposition l'étude de Marianna Alvès Pereira sur le sujet délicat que sont les infrasons et les champs électromagnétiques.  
Sioux Berger

# Les éoliennes qui perturbent



Indication du sens du vent, le bruit est plus ou moins amplifié. Ici Arnaud Rigollot, à côté du sonomètre.



Intensité d'impact, pas eu de soucis, chez Innovent les parcs éoliens d'Essey-les-Ponts.

## Des pistes techniques

Des pistes techniques pour résoudre ce désagrément peuvent être envisagées. Il existe une solution en matière d'insonorisation : l'étude des décalages au bruit des fenêtres, cela d'ailleurs le son de ces dernières... souligne Paul Darvodel. En attendant ces prises de mesure, les premières analyses et la détermination de l'origine du bruit des parcs éoliens doivent être précisée par la mairie.

## De nouvelles éoliennes

Il y a quatre éoliennes qui sont déjà installées dans des bois nattes éoliennes devant intervenir au premier trimestre», indique Camille Verhaeghe. Et certains modèles seront un peu spéciaux. Faisant référence à des éoliennes en France, Innovent annonce une étude en matière d'éolien puisque ce sera à l'issue de ces études qu'il sera décidé de la hauteur de 70 m et de la vitesse de rotation. D'autant plus qu'il y a des études en matière de bruit chez Innovent.

*5 H 1/2 du  
7 Février 2013*

Nuisances sonores et brouillage de la réception télévisuelle, telles sont les principales perturbations vécues par bon nombre d'habitants résidant à proximité des éoliennes situées sur la commune d'Essey-les-Ponts, près de Châteauvillain.

« C'est insupportable. Il y a des jours où on a l'impression qu'on atterrit en les éoliennes », indique Arnaud Rigollot, habitant à Essey-les-Ponts. Ce problème, ils sont nombreux à le vivre au sein de ce village sur lequel des éoliennes ont été installées en l'an dernier. Outre l'impact visuel qui ne convient pas à tout le monde, les nuisances provoquées par ce nouveau parc éolien se sont principalement focalisées sur la réception télévisuelle et les problèmes de bruit.

Plusieurs villages sont impactés : Parmaux, Orge, Pont-la-Ville et Essey-les-Ponts, commune associée de Châteauvillain. Sur ces communes, ce sont près d'un foyer sur deux qui ont signalé un problème de réception télé. À Orge, le maire, Claude Gagneux, indique que 90 paraboles vont être installées sur sa commune pour résoudre ce problème. À Pont-la-Ville, le maire René Richard, indique le chiffre de 40 paraboles. À Châteauvillain, les communes associées, ce sont 20 demandes qui ont été pour l'instant recensées. « Les maires font le relais de manière très efficace », souligne Camille Verhaeghe, de la société Innovent qui gère les deux parcs éoliens d'Essey-les-Ponts.

## Cumul des nuisances

Effectivement, les habitants concernés par ces problèmes doivent s'adresser à la mairie. C'est le passage obligé pour



Quatre éoliennes sont déjà installées à Essey-les-Ponts et trois autres le seront d'ici quelques semaines.

une prise en compte par la société Innovent. Les habitants ont d'ailleurs jusqu'au 31 décembre pour signaler les problèmes liés à l'installation de ces éoliennes. « Nous avons mandaté un antenneiste de Bion pour effectuer les poses des paraboles chez les personnes qui ont signalé un désagrément. Pour l'instant, ce sont environ 75 paraboles qui ont été posées », indique Innovent qui débourse en moyenne 200 € pour l'installation d'une parabole. À ces désagrèments télévisuels viennent s'ajouter

pour les habitants d'Essey-les-Ponts des nuisances sonores. Et ce cumul de nuisances n'est pas sans agacer certains habitants, comme Arnaud Rigollot. « Depuis l'installation des éoliennes et leur mise en production, nous nous sommes aperçus, avec les moyens du bruit émanant des éoliennes, nous sommes actuellement en pleine étude pour réduire ce désagrément », fait savoir Paul Darvodel, ingénieur principal Innovent. Aussi pour répondre à ce problème, un sonomètre a été installé à la

maison d'Arnaud Rigollot à Essey-les-Ponts. « Avec une mesure de son éolien, on a pu mesurer le son éolien. On a pu constater que le son éolien est plus fort la nuit. En sachant que le bruit ne peut dépasser 45 dB la nuit », explique Camille Verhaeghe. En sachant que le bruit ne peut dépasser 45 dB la nuit.

De notre correspondante Catherine Jeanson





FR Une fois vos terres louées à une société d'éolienne, au bout de 20 ans vos terres ne vous appartiennent plus.

→ Témoignage et avertissement d'une agricultrice d'Auvergne...

### Témoignage

J'ai 35 ans, je suis agricultrice bio en Auvergne. Il y a deux ans, j'ai été contactée par une entreprise privée qui avait pour projet d'installer un parc d'éoliennes dans ma commune. Je l'ai reçue avec joie ! J'avais hâte de participer à un projet écologiste.

Première surprise : je m'attendais à rencontrer un représentant de l'État, ou de la préfecture pour ce genre de projet (l'énergie est, il me semble, le bien de tous et nous sommes tous concernés). En fait, il n'en était rien ; c'était bien une entreprise privée, financée par des fonds de pensions étrangers, qui était chargée du projet. Un peu bizarre mais, après m'être renseignée, je me suis aperçue que tous les projets étaient tenus par des sociétés privées qui prospectent un peu partout en France pour chercher des terrains où placer des éoliennes. Je pensais donc que cette société voulait m'acheter un bout de terrain, un peu comme un promoteur immobilier « du vert ». Deuxième surprise : la société envisageait effectivement d'implanter une éolienne chez moi, mais elle ne voulait « surtout pas » me déposséder de mes terres. Elle voulait seulement louer le terrain. Et cela, pour une somme absolument mirobolante : 30.000 euros par an pour deux éoliennes implantées. Mes revenus actuels sont de 1.500 euros par mois, pensez-donc, 30.000 euros net par an et pendant 20 ans... 30.000 euros qui tombent tous les ans et je participe à l'écologie nationale. Un rêve ! La société a insisté pour que je signe « rapidement », car d'autres agriculteurs pouvaient être aussi intéressés. A 30.000 euros par an, je n'en doutais pas une seconde. Mais... je suis auvergnate, et par nature méfiante, « ils veulent payer 75 fois le prix de la terre sans la posséder ? Ici ? Là où nos terres ne valent pas grand-chose ? Il y a un loup quelque part ». Alors j'ai cherché le loup. Et je l'ai trouvé en demandant un nouveau rendez-vous avec la société. Je leur ai demandé un contrat de bail. Et j'ai lu toutes les petites lignes. Et voici la question que je leur ai posée : au bout de 20 ans, que se passe-t-il ? Une réponse très floue : « (...) On ne sera plus là, car on revend nos implantations à des entreprises étrangères (chinoises notamment). Mais, comme la loi nous demande de prévoir le démantèlement de l'éolienne, nous vous provisionnons 50.000 euros pour vos deux éoliennes. »

Parce que, bien entendu, au bout de 20 ans, une éolienne, elle est en fin de course, foutue, et il est stipulé de la démonter.

Ah bon ? Alors j'ai fait venir plusieurs entreprises spécialisées dans le démantèlement des éoliennes. Résultat : devis pour une éolienne (hauteur : 80 mètres), le coût minimum est de 450.000 euros par éolienne, à charge du propriétaire du terrain. Et s'il ne peut pas payer ?

Comme il s'agit d'une éolienne industrielle, l'État se retourne contre le propriétaire, puis contre la commune. Je fais un rapide calcul : le projet d'ensemble de ma commune de 200 habitants comprend 7 éoliennes, soit  $450\ 000 \times 7 = 3\ 150\ 000$  de dette pour la commune. C'est la faillite pour tous !

Ensuite, je me suis demandé pourquoi cette société voulait implanter des éoliennes dans un endroit où il y a si peu de vent.

Réponse : « En effet, il n'y a pas assez de vent, mais nous allons construire des éoliennes beaucoup plus hautes... de 80 mètres de haut ». Fort bien. Pour des éoliennes qui ne tourneront que 25 % du temps, ce n'est pas très rentable.

Mais, comment se fait-il que des fonds de pension s'intéressent tant à l'éolien en France ? Tout simple ! En France, une loi exige que l'énergie verte des éoliennes soit achetée en priorité deux fois le prix des autres énergies (l'hydraulique, qui est pourtant totalement vert, n'a pas ce privilège !). Suite

(Suite...) Donc, c'est intéressant pour les investisseurs étrangers, sans doute en pleine complicité avec notre gouvernement car, qui paye cette différence ? ... C'EST NOUS ! Regardez bien votre facture EDF, il y a une petite ligne qui indique que nous « participons au développement de l'énergie verte ». En fait, nous finançons des actionnaires étrangers.

Ah oui ! Je ne vous ai pas tout dit ! Cette énergie est essentiellement destinée à être exportée. Ça, les actionnaires s'en fichent totalement. Moi pas ! Le développement de l'éolien en France va coûter 75 milliards d'euros financiers par nous-mêmes pour détruire nos paysages, notre tourisme, la valeur de nos biens immobiliers et nos parcelles cultivables. Au lieu de ça, avec cet argent, l'Etat pourrait redistribuer à chaque français une part pour isoler dignement son logement. Mais ça, ça ne rapporterait rien aux actionnaires.

Faites circuler, et réfléchissez.

Sous couvert de « VERT », on nous prend pour des...

M-T.

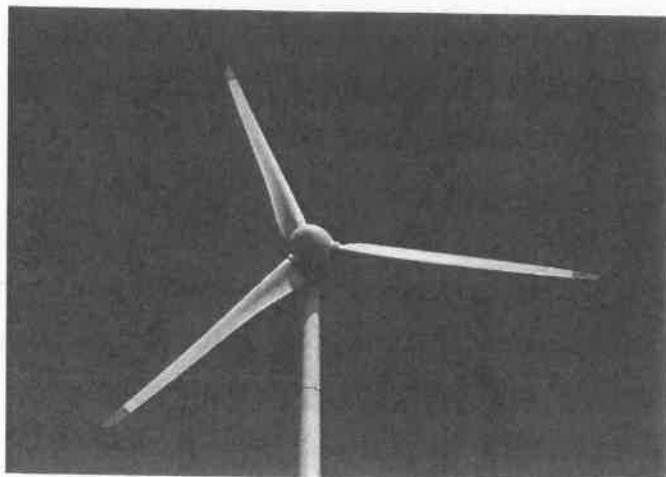
A vérifier si les petites lignes des contrats Bouygues, Orange, SFR concernant les Antennes Relais n'ont pas prévu ce genre de détail ! A transmettre aux Elus, agriculteurs, bref à tous les propriétaires terriens !

# Le coût complet du démantèlement d'une éolienne peut grimper à 850 000 euros

Publié par

Laurent Freeman

Jan 28, 2019



**Vous êtes propriétaire et démarché pour une éolienne, ou vous avez signé un bail, ou encore il y a déjà une éolienne sur votre terrain? Alors lisez bien et faites lire ceci à vos enfants, à votre avocat ou à votre notaire.... Si votre commune s'en occupe, n'oubliez pas que vous êtes aussi contribuable... et si vous appréciez l'environnement, préservez le.**

Les USA comptent 14 000 éoliennes abandonnées, information dans "AmericanThinker" à l'occasion des désastres environnementaux des gigantesques fermes éoliennes dévastées de Kamaoa, de Tehachapi, et bien d'autres. Les sociétés qui les possédaient se sont évanouies. Les recherches de responsabilité sont difficiles ou impossibles. Ce scandale encore peu connu arrive très vite en France car les techniques utilisées sont les mêmes chez nous, puisque ce sont très souvent de mêmes fonds de pension qui possèdent ces éoliennes. Les propriétaires ont loué leurs terrains aux promoteurs éoliens qui leur ont assuré tout prendre en charge et restituer le terrain « en l'état ». Des élus locaux et parfois des fonctionnaires ont aussi "rassuré" ces propriétaires aux côtés des promoteurs. Ils ignorent souvent que les éoliennes sont en fait revendues dès leur mise en service et simplement gérées par les promoteurs. Les promoteurs éoliens constituent pour chaque projet des sociétés coquilles au capital minimum de quelques milliers d'euros dont les actionnaires changent au fil des années, selon des ramifications infinies en France et à l'étranger y compris dans les paradis fiscaux. La recherche de toute responsabilité en cas de problème risque de ne jamais aboutir. Alors que la finance n'hésite pas à abandonner des entreprises avec du personnel, il est encore plus facile d'abandonner des éoliennes.

**Les propriétaires subissent deux énormes menaces qui sont des bombes à retardement sur leur patrimoine et leur situation personnelle. Ils devraient faire relire leur bail par des experts ou des avocats indépendants avant qu'il ne soit trop tard. Les jurisprudences les menacent à chaque instant selon la règle « pollueur-payeur » qui frappe le propriétaire des terrains.**

La plupart du temps les contrats de location de terrain signés avec les promoteurs éoliens l'ont été à l'amiable, sans la présence d'un expert indépendant ou d'une association agréée de consommateurs. Il existe d'ailleurs de nombreux doutes sur la légalité de ces opérations par rapport à la législation sur la vente à domicile par des professionnels rappelée par la DGCCRF. De nombreux baux risquent d'être non valables en cas de litige.

**Deux menaces importantes les concernent :** tout d'abord la défaillance pure et simple de la société avec laquelle ils ont contracté, et donc des provisions de démantèlement qui les couvrent. Malgré les dispositions légales contraignantes et le Code de Commerce, la plupart de ces sociétés ne publient même pas leurs comptes. De ce fait, il est souvent impossible de vérifier que les provisions légales de démantèlement sont constituées. Plusieurs défaillances sont déjà survenues. L'un des principaux promoteurs éoliens français ne vient-il pas de faire l'objet d'une opération financière atypique sur son parc éolien, devenu la propriété majoritaire d'une curieuse banque égyptienne jusqu'ici inconnue en Europe, et tout cela géré depuis l'étranger ?

## **L'autre menace est dans les socles en béton dont les propriétaires restent à vie responsables**

Par un subterfuge, le démantèlement est prévu au ras du sol selon le Décret 2011-985 du 23 août 2011. Mais cette astuce occulte les obligations bien plus importantes et réelles des articles L162-9 et suivants de la loi n° 2008-757 du 1er août 2008. Or chaque éolienne nécessite 2 à 3000 tonnes de béton souterrain, parfois plus. Ce béton et ses ferrailles sont d'importantes menaces de pollution ou de perturbation du sol et des nappes phréatiques. A la moindre alerte, à la moindre sommation, c'est donc le propriétaire du terrain et non le promoteur éolien, qui sera recherché, par exemple par la police de l'eau, par un syndicat intercommunal, ou par une association de protection de la nature. Et de toutes façons il faudra restituer le site dans son état initial à la fin du bail. Le coût complet de démantèlement d'une éolienne est chiffré par les entreprises spécialisées de 650 à 850 000 €. Les sommes provisionnées, quand elles le sont, ne sont pas de ce niveau. Le coût d'enlèvement de leur socle en béton hautement ferrillé n'est pas inférieur à 250 000 €, et encore s'il n'y a pas de pollution par les huiles des éoliennes. Chaque éolienne contient 600 litres d'huiles

industrielles dont plusieurs fuites ont été observées. Il suffit de dix litres d'huile pour polluer le sol en milieu naturel et atteindre un taux critique.

L'éolien a cessé d'être prioritaire dans les énergies renouvelables avec les leçons décevantes de l'expérience sur 10 ans. Désormais les taxes et les aides vont décliner avec la réforme intervenue en Europe et en France à partir de 2017. Les tarifs de démarrage sont ramenés au niveau du marché, très inférieur, ainsi que vient de le confirmer le 20 avril 2017 une délibération de la Commission de Régulation de l'Energie. Bill Gates a confirmé au Financial Times qu'il doublait à 2 milliards ses investissements dans les énergies renouvelables mais qu'il excluait à présent tout investissement dans l'éolien, non efficace et non rentable. Malgré de gros investissements, son ami Warren Buffett a tout juste retrouvé sa mise dans l'éolien grâce à une défiscalisation massive mais avec un déficit industriel de 35%, et des subventions déjà fortement réduites sous Obama qui n'iront pas mieux avec Trump.

La Californie ou Hawaï sont envahis d'éoliennes rouillées abandonnées. L'Ecosse, ou l'Allemagne, figurent parmi les premiers pays face au casse-tête d'assumer une quantité très importante de déchets de pales d'éoliennes dans les dix prochaines années, car les pales ont une durée de vie limitée et deviennent cassantes. Les seuls déchets de plastique de pales d'éoliennes atteignent 225 000 tonnes par an au niveau mondial selon Scottish Natural Heritage et le département spécialisé des systèmes industriels de l'Université d'Iowa USA (2016). Personne n'avait pensé à ce bilan carbone calamiteux.

En fait, les propriétaires ont hérité en pleine propriété des immenses socles en béton implantés dans leur terrain, sans les voir, et sans le savoir. De toutes façons, même si le démantèlement atteint son terme, ce qui est très aléatoire et hypothétique pour de nombreux cas, l'enlèvement du socle béton restera à leur charge, soit 250 000 euros par éolienne. Les baux de location signés par les promoteurs ne le disent pas, la plupart du temps. A la moindre pollution, ce coût sera multiplié par trois. Si le promoteur fait défaillance et disparaît, comme malheureusement on le prévoit pour un certain nombre, l'intégralité du coût de démantèlement des éoliennes sera à la charge du propriétaire...et de ses enfants... car alors, il faudra déboursier de 650 000 à 850 000 € par éolienne... pour garder son terrain !





Téléchargez Google Chrome

Le navigateur rapide et gratuit. Installation en quelques secondes.

ECO DIGEST

TÉLÉCHARGER

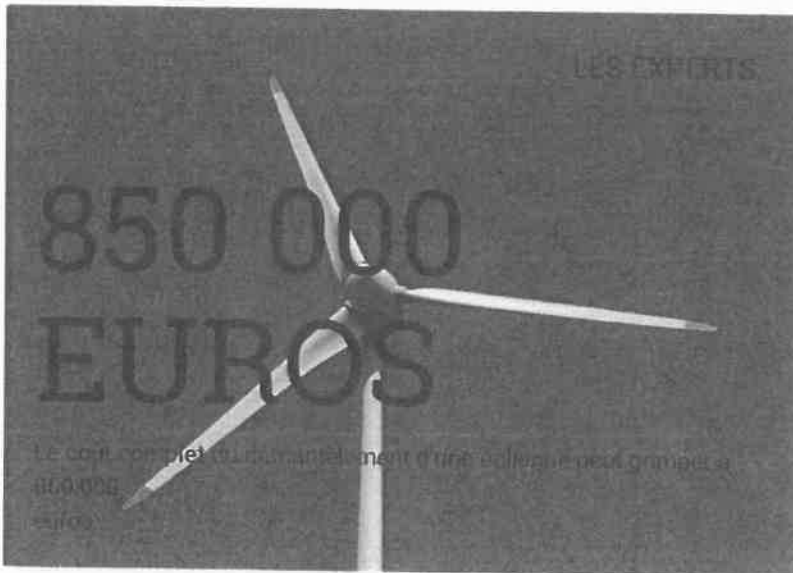
# 60 000 PROPRIÉTAIRES MENACÉS DE FAILLITE PAR LES ÉOLIENNES

par LUDOVIC GRANGEON (AUTEUR-398-LUDOVIC-GRANGEON) 03/05/2017

151520 3423 (Surl)

6 Commentaires ([http://www.economiamatin.fr/news-60-000-proprietaires-menaces-de-faillite-par-les-eoliennes#disqus\\_thread](http://www.economiamatin.fr/news-60-000-proprietaires-menaces-de-faillite-par-les-eoliennes#disqus_thread))

Premium avec Multipass



(news-orange-arcep-telephonie-fixe-cahier-charges-sanction)

24/10/2018 (news-orange-arcep-telephonie-fixe-cahier-charges-sanction)

556 (news-orange-arcep-telephonie-fixe-cahier-charges-sanction)

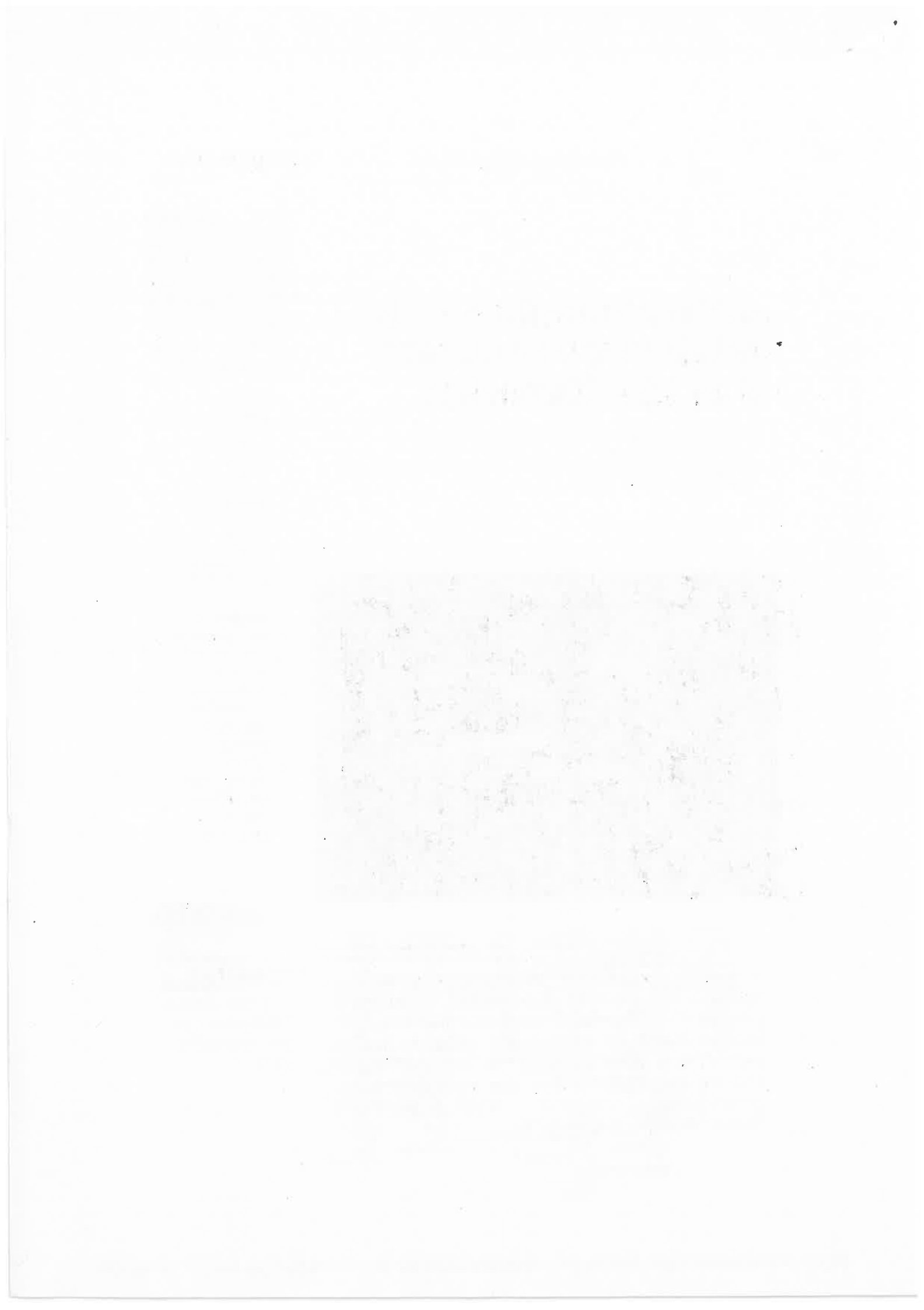
6 (news-orange-arcep-telephonie-fixe-cahier-charges-sanction)

ORANGE SE FAIT ÉPINGLER PAR L'ARCEP POUR SA GESTION DE LA TÉLÉPHONIE FIXE (NEWS-ORANGE-ARCEP-TELEPHONIE-FIXE-CAHIER-CHARGES-SANCTION)



(news-ryanair-baisse-benefices-resultats-premier-semester-2018)

FACEBOOK TWITTER LINKEDIN PDF / GOOGLE+ EMAIL  
[3423] ( HTTP://TWITTER.COM/NEWS-60-000-PROPRIETAIRES-MENACES-DE-FAILLITE-PAR-LES-EOLIENNES )  
(HTTPS://WWW.ECONOMIEMATIN.FR/NEWS-60-000-PROPRIETAIRES-MENACES-DE-FAILLITE-PAR-LES-EOLIENNES)  
U=HTTP://WWW.ECONOMIEMATIN.FR/NEWS-60-000-PROPRIETAIRES-MENACES-DE-FAILLITE-PAR-LES-EOLIENNES  
Vous êtes propriétaire et démarche pour une éolienne, ou vous avez signé un bail, ou encore il y a déjà une éolienne sur votre terrain. Alors laissez bien et faites lire ceci à vos enfants à votre avocat ou à votre notaire. Si votre compte ne s'en occupe pas que vous êtes aussi contribuable et si vous appréciez l'environnement, préservez le.  
LES ÉOLIENNES UTILISÉES PAR LES ÉOLIENNES  
@ECONOMIEMATIN) DÉMARCHÉ POUR





Les USA comptent 14 000 éoliennes abandonnées, information dans "AmericanThinker" à l'occasion des désastres environnementaux des gigantesques fermes éoliennes installées de Kamaoa, de Tehachapi, et bien d'autres. Les sociétés qui les possédaient se sont évanouies. Les recherches de responsabilité sont difficiles ou impossibles. Ce scandale encore peu connu arrive très vite en France car les techniques utilisées sont les mêmes chez nous, puisque ce sont très souvent de vieux fonds de pension qui possèdent ces éoliennes. Les propriétaires ont cédés leurs terrains aux promoteurs éoliens qui leur ont assuré tout prendre en charge et restituer le terrain « en l'état ». Des élus locaux et parfois des fonctionnaires ont aussi "rassuré" ces propriétaires aux côtés des promoteurs. Ils ignorent souvent que les éoliennes sont en fait revendues dès leur mise en service et simplement gérées par les promoteurs. Les promoteurs éoliens constituent pour chaque projet des sociétés coquilles au capital minimum de quelques milliers d'euros dont les actionnaires changent au fil des années, selon des ramifications infinies en France et à l'étranger y compris dans les paradis fiscaux. La recherche de toute responsabilité en cas de problème risque de ne jamais aboutir. Alors que la finance n'hésite pas à abandonner des entreprises avec du personnel, il est encore plus facile d'abandonner des éoliennes.

**Les propriétaires subissent deux énormes menaces qui sont des bombes à retardement sur leur patrimoine et leur situation personnelle. Ils devraient faire relire leur bail par des experts ou des avocats indépendants avant qu'il ne soit trop tard. Les jurisprudences les menacent à chaque instant selon la règle « pollueur-payeur » qui frappe le propriétaire des terrains.**

La plupart du temps les contrats de location de terrain signés avec les promoteurs éoliens l'ont été à l'amiable, sans la présence d'un expert indépendant ou d'une association agréée de consommateurs. Il existe d'ailleurs de nombreux doutes sur la légalité de ces opérations par rapport à la législation sur la vente à domicile par des professionnels rappelée par la DGCCRF. De nombreux baux risquent d'être non valables en cas de litige.

**Deux menaces importantes les concernent :** tout d'abord la défaillance pure et simple de la société avec laquelle ils ont contracté, et donc des provisions de démantèlement qui les couvrent. Malgré les dispositions légales contraignantes et le Code de Commerce, la plupart de ces sociétés ne publient même pas leurs comptes. De ce fait, il est souvent impossible de vérifier que les provisions légales de démantèlement sont constituées. Plusieurs défaillances sont déjà survenues. L'un des principaux promoteurs éoliens français ne vient-il pas de faire l'objet d'une opération financière atypique sur son parc éolien, devenu la propriété majoritaire d'une curieuse banque égyptienne jusqu'ici inconnue en Europe, et tout cela géré depuis l'étranger ?

**L'autre menace est dans les socles en béton dont les propriétaires restent à vie responsables**

Par un subterfuge, le démantèlement est prévu au ras du sol selon le Décret 2011-985 du 23 août 2011. Mais cette astuce occulte les obligations bien plus importantes et réelles des articles L162-9 et suivants de la loi n° 2008-757 du 1er août 2008. Or chaque éolienne nécessite 2 à 3000 tonnes de béton souterrain, parfois plus. Ce béton et ses ferrailles sont d'importantes menaces de pollution ou de perturbation du sol et des nappes phréatiques. A la moindre alerte, à la moindre sommation, c'est donc le propriétaire du terrain et non le promoteur

© 23/10/2018  
(news-ryanaair-baisse-benefices-resultats-premier-semestre-2018)  
👁 956 (news-ryanaair-baisse-benefices-resultats-premier-semestre-2018)  
♥ 2 (news-ryanaair-baisse-benefices-resultats-premier-semestre-2018)

**RYANAIR EST EN PERTE DE VITESSE (NEWS-RYANAIR-BAISSE-BENEFICES-RESULTATS-PREMIER-SEMESTRE-2018)**



(news-tesla-raisons-retards-production-management-elon-musk-temoignages)

© 22/10/2018  
(news-tesla-raisons-retards-production-management-elon-musk-temoignages)  
👁 1989 (news-tesla-raisons-retards-production-management-elon-musk-temoignages)  
♥ 4 (news-tesla-raisons-retards-production-management-elon-musk-temoignages)

**LE « MICRO-MANAGEMENT » D'ELON MUSK FAIT PERDRE DU TEMPS ET DE L'ARGENT À TESLA (NEWS-TESLA-RAISONS-RETARDS-PRODUCTION-**





